Les épreuves du Capes externe bac+3 section mathématiques

devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-externe-bac3-section-mathematiques-1457

Les épreuves du Capes externe bac + 3 section mathématiques se composent de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Mise à jour : Septembre 2025

Les épreuves qui sont décrites sur cette page sont celles des concours externes bac+3, organisés à partir de la session 2026.

Pendant deux ans (sessions 2026 et 2027), les concours bac+5 continuent d'être organisés. Pour ces concours les épreuves restent celles définies par les arrêtés du 26 janvier 2021.

Les épreuves des concours externes bac + 5, troisièmes concours et internes
Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves du concours de l’enseignement privé (Cafep) sont identiques à celles du concours de l’enseignement public.

Le programme des épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l’éducation nationale.

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve d’admissibilité

- **Durée : 4 heures.**
- **Coefficient 3.**

Le sujet est constitué de plusieurs exercices ou problèmes.

L'épreuve permet d'apprécier la maîtrise des connaissances disciplinaires et l'aptitude à les mobiliser. Elle sollicite également les capacités de raisonnement, de démonstration et d'expression écrite du candidat, dans un langage adapté..

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Seconde épreuve d’admissibilité

- **Durée : 4 heures.**
- **Coefficient 2.**

L'épreuve s’appuie sur plusieurs documents. Le candidat est invité à analyser, critiquer, le cas échéant, compléter le contenu des documents en vue de répondre à la ou aux questions posées et de résoudre des exercices.

L’épreuve évalue les compétences disciplinaires.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuves d'admission

Première épreuve d’admission

- **Durée de la préparation : 2 heures 30 minutes.**
- **Durée de l’épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; échanges : 40 minutes).**
- **Coefficient 5.**

L’épreuve consiste en un exposé suivi d'un échange avec le jury. Elle vise à apprécier la capacité du candidat à s’exprimer clairement à l’oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury.

L'exposé porte sur la résolution d’un exercice et la présentation de la notion mise en jeu et des notions connexes. Le candidat s’appuie sur ses connaissances et sur les documents fournis par le jury.

Le candidat a le choix entre deux sujets.

Un tableau est mis à sa disposition lors de l’exposé, lui permettant de soutenir ses propos. Il pourra également disposer de matériels informatiques et de logiciels dont l’utilisation serait susceptible d’illustrer le sujet.

L’échange permet au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Seconde épreuve d’admission

- **Durée totale de l'épreuve : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

La seconde épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à:

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l’épanouissement de l’élève dans toutes ses dimensions.

Elle est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Consulter les attendus et les conseils aux candidats